

[Text]

resolution of this. My understanding is that there is a possibility that the legislative committee for Bill C-51, when it receives second reading, will be the same people. It certainly would make sense to hear the health issue with combined meetings. So to the extent that there might be a government bill being heard by the same group of people as a private member's bill, we are very much in a hybrid situation.

We have a difficulty right now, in that although I understand there has been a leaders' agreement to pass Bill C-51 in an hour, it has not been passed. There are a number of aspects of Bill C-204 that are unique to it, that have no counterpart in C-51. There are four I can identify specifically that we might want to hear before C-51 so we can get on with this bill. The four aspects that struck me were first that this bill legislates what—

Ms Copps: Because of the bells, we have to go. There is a provision, I think, in the order of reference that a subcommittee can get together and discuss what parts of both bills we might discuss.

The Chairman: We did not decide on a subcommittee.

Ms Copps: Have we passed everything?

The Chairman: Yes.

Ms Copps: Oh, okay. Good. Sorry. So we are on item six.

The Chairman: Right. We are really talking about the amount of time to question. I think we can say we are treading on new ground here.

Mr. McCrossan: I would like to suggest that when we get to the stage of hearing joint evidence, it probably makes sense to use the normal rules, with alternating back and forth. When we are dealing exclusively in areas that are private member's areas, it may or may not be appropriate to do the same sort of thing. I do not have a problem with establishing the normal initial round at ten and subsequent rounds of five. If that is the rule everybody is comfortable with, that is just fine with me.

• 1120

Ms Copps: Because this is a private member's bill, and people will want to work co-operatively, I think at this point maybe we could just say that we will leave it to the discretion of the Chair. If there are not problems, why not let people ask questions for as long as they want with no sort of order? We did that in the Standing Committee on Human Rights. It lasted for several months. It worked quite well, because I think people were conscious of—

The Chairman: Other people's times.

Mr. McCrossan: Finance does not have any times.

[Translation]

lieu, ce qui permettrait peut-être de trancher cette question. D'après ce que je sais, il est possible que le comité législatif chargé du projet de loi C-51, lorsqu'il sera en deuxième lecture, sera composé des mêmes membres qui siègent ici. Ça aurait bien du bon sens d'étudier la question de la santé dans des séances mixtes. Donc, si un projet de loi d'initiative ministérielle est étudié par le groupe de députés qui étudient un projet de loi d'initiative parlementaire, nous sommes effectivement mi-chair mi-poisson.

L'ennui, c'est que même si les leaders se sont entendus pour voter le projet de loi C-51 en une heure, ça n'a pas encore été fait. Il y a un certain nombre d'aspects au projet de loi C-204 qui n'ont pas leur équivalent dans le C-51. J'en vois quatre qu'on pourrait peut-être étudier avant le projet de loi C-51, ce qui nous permettrait de faire démarrer l'étude du C-204. Les quatre aspects qui m'ont frappé sont ceux qui...

Mme Copps: A cause de la sonnerie, il faut partir. Dans l'ordre de renvoi, je pense qu'il y a une disposition qui permet de créer un sous-comité pour discuter des aspects des deux projets de loi qu'on voudra peut-être débattre.

Le président: Nous avons décidé de ne pas en créer.

Mme Copps: Est-ce qu'on a déjà tout voté?

Le président: Oui.

Mme Copps: Oh, d'accord. Bon. Désolée. On en est donc au point six.

Le président: Oui. On est censé parler du temps à répartir. C'est du nouveau, tout ça.

M. McCrossan: Lorsqu'il sera question d'entendre conjointement des témoignages, je pense que ce serait une bonne idée de nous plier aux règles normales, en alternant. Lorsque nous en serons aux questions qui relèvent exclusivement du projet de loi d'initiative parlementaire, il reste à voir s'il y a lieu de faire la même chose. Je veux bien fixer le premier tour à dix minutes et les suivants à cinq minutes. Si tout le monde est d'accord, moi ça me va.

Mme Copps: Comme il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire et que tout le monde veut collaborer, on pourrait peut-être s'entendre ici pour laisser cela à la discrétion du président. Si ça ne complique rien, pourquoi ne pas laisser les gens poser des questions aussi longtemps qu'ils le voudront sans ordre préétabli? C'est ce qu'on a fait au Comité permanent sur les droits de la personne. Ça a marché très bien pendant plusieurs mois, parce que les gens étaient conscients que...

Le président: En empiétant sur le temps des autres.

M. McCrossan: Aux Finances, il n'y a pas de tour non plus.